

FCP de droit français

**LMdG Familles &
Entrepreneurs (EUR)**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	19

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) - Part P ISIN : FR0007082060

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone Euro.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher la performance sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionariat familial ou entrepreneurial, de toutes tailles de capitalisations, des pays de la zone Euro. L'indice CAC All-Tradable NR pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de toutes capitalisations de la zone Euro, majoritairement françaises, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le FCP a vocation à investir dans des entreprises dont les principaux actionnaires sont des personnes physiques ou des familles qui exercent ou non des rôles opérationnels. Le FCP peut également investir dans des sociétés de groupes familiaux.

L'exposition nette au marché actions est comprise entre 60% et 100% de l'actif. Celle-ci sera recherchée au travers d'investissement en actions cotées, essentiellement d'entreprises familiales ou entrepreneuriales, dont le siège social est situé dans un pays de la zone Euro, d'OPCVM et par le biais des instruments financiers dérivés.

Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Le fonds est investi entre 0% et 25%, en direct ou via des OPCVM, en titres de créances et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou public, libellés en euro ou en devises.

Le gérant engage une gestion active de convictions, axée sur la France et sur la zone Euro. La sélection de valeurs particulières s'effectue sans contrainte sectorielle et sans à priori de capitalisation boursière, par approche :

- stratégique de moyen et long terme sur la base de l'analyse des fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancière, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...) ;

- tactique : la gestion s'appuie également sur la conjoncture boursière et la configuration technique des titres. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Pour forger ses convictions, il s'appuie sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes.

L'OPCVM pourra investir directement ou indirectement jusqu'à 100 % de l'actif en actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro.

L'investissement minimal aux actions sera de 75%. La gestion peut, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur un marché

réglementé en dehors de la zone Euro. Le porteur pourra être exposé au risque de change jusqu'à 10% de l'actif. La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;

- FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 25% de l'actif net.

En particulier, le gérant peut négocier des contrats à terme (forwards, futures ou options) sur :

- indices de marchés actions pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions ;

- devises pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de change.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours, dans la limite de 25% de l'actif net :

- Au marché obligataire, incluant les obligations convertibles, les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés, en privilégiant les titres cotés en euro. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. Le fonds peut investir dans des titres de catégorie « Investment Grade » (titre dont la notation est supérieure ou égale à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.

- A titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

■ **Risque de crédit** : Le portefeuille du fonds est exposé au risque de variation des taux d'intérêt du fait de sa capacité d'investir en obligations ou parts ou actions d'OPCVM détenant des obligations ou autres produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. La dégradation de la situation d'un émetteur d'obligations, notamment privé, peut entraîner une chute du cours du

titre donc une baisse de la valeur liquidative du fonds

■ **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

■ **Risque lié à l'utilisation des produits dérivés** : Le Fonds aura recours à l'usage de dérivés pour augmenter ou réduire son risque. Ce surcroît ou cette réduction du risque au travers des dérivés impactera l'évolution de la valeur liquidative du fonds, à la hausse ou à la baisse.

■ **La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) - Part I

ISIN : FR0013355930

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone Euro.

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher la performance sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionariat familial ou entrepreneurial, de toutes tailles de capitalisations, des pays de la zone Euro. L'indice CAC All-Tradable NR pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de toutes capitalisations de la zone Euro, majoritairement françaises, en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le FCP a vocation à investir dans des entreprises dont les principaux actionnaires sont des personnes physiques ou des familles qui exercent ou non des rôles opérationnels. Le FCP peut également investir dans des sociétés de groupes familiaux.

L'exposition nette au marché actions est comprise entre 60% et 100% de l'actif. Celle-ci sera recherchée au travers d'investissement en actions cotées, essentiellement d'entreprises familiales ou entrepreneuriales, dont le siège social est situé dans un pays de la zone Euro, d'OPCVM et par le biais des instruments financiers dérivés.

Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

Le fonds est investi entre 0% et 25%, en direct ou via des OPCVM, en titres de créances et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou public, libellés en euro ou en devises.

Le gérant engage une gestion active de convictions, axée sur la France et sur la zone Euro. La sélection de valeurs particulières s'effectue sans contrainte sectorielle et sans à priori de capitalisation boursière, par approche :

- stratégique de moyen et long terme sur la base de l'analyse des fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancière, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...) ;

- tactique : la gestion s'appuie également sur la conjoncture boursière et la configuration technique des titres. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Pour forger ses convictions, il s'appuie sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes.

L'OPCVM pourra investir directement ou indirectement jusqu'à 100 % de l'actif en actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro.

L'investissement minimal aux actions sera de 75%. La gestion peut, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur un marché

réglementé en dehors de la zone Euro. Le porteur pourra être exposé au risque de change jusqu'à 10% de l'actif. La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;

- FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 25% de l'actif net.

En particulier, le gérant peut négocier des contrats à terme (forwards, futures ou options) sur :

- indices de marchés actions pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions ;

- devises pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de change.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours, dans la limite de 25% de l'actif net :

- Au marché obligataire, incluant les obligations convertibles, les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés, en privilégiant les titres cotés en euro. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. Le fonds peut investir dans des titres de catégorie « Investment Grade » (titre dont la notation est supérieure ou égale à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.

- A titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

■ **Risque de crédit** : Le portefeuille du fonds est exposé au risque de variation des taux d'intérêt du fait de sa capacité d'investir en obligations ou parts ou actions d'OPCVM détenant des obligations ou autres produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. La dégradation de la situation d'un émetteur d'obligations, notamment privé, peut entraîner une chute du cours du

titre donc une baisse de la valeur liquidative du fonds

■ **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement et temporairement affectés par un manque de liquidité dans certaines circonstances ou configurations de marché. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

■ **Risque lié à l'utilisation des produits dérivés** : Le Fonds aura recours à l'usage de dérivés pour augmenter ou réduire son risque. Ce surcroît ou cette réduction du risque au travers des dérivés impactera l'évolution de la valeur liquidative du fonds, à la hausse ou à la baisse.

■ **La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.**

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

- Changement d'adresse de CACEIS,
- Mise à jour des commissions de surperformance,
- Absorption de LMDG action rendement le 05/12/2022.

3. RAPPORT DE GESTION

ANALYSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2022 a débuté sous de bons auspices puisque le CAC 40 a touché son record historique le 5 janvier 2022, dans le sillage d'une année 2021 de rebond postpandémie, marquée par une envolée de 28.85%, l'indice parisien. Mais des troubles géopolitiques et des changements macroéconomiques sont venus contrarier cette trajectoire.

En février, l'invasion russe en Ukraine, suivie de sanctions économiques à l'encontre de la Russie a jeté un froid sur les marchés. Cette guerre a eu pour conséquence d'accélérer le rythme de l'inflation, qui avait déjà commencé à faire son retour aux États-Unis dans la phase de reprise ayant suivi la crise sanitaire, avec notamment une flambée des prix du gaz en Europe.

C'est ainsi que les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique, avec quelques mois de décalage, ont durci le ton monétaire. La Fed a relevé ses taux mi-mars, pour la première fois depuis 2008 (six nouveaux tours de vis sont intervenus les mois suivants). La Banque centrale européenne lui a emboîté le pas, en juillet (pour la première fois depuis 2011), comme cela était pressenti depuis le début de février.

Au terme du premier semestre, à -17% (-17.20% pour le CAC40, -17.44% pour le CAC All Tradable) la Bourse de Paris fleurait avait son niveau de « Bear Market » (-20%) les investisseurs redoutant de plus en plus l'imminence d'une récession et ce d'autant plus que les confinements sévères en Chine, au nom de la politique zéro Covid voulue par Pékin, entravaient la marche des affaires depuis plusieurs mois.

Dans ce contexte, à la fin du premier semestre, le fonds avait de l'avance face à son benchmark puisqu'il affichait un repli limité à -8.26% pour la part I et -8,56% pour la part C, soit une très significative surperformance face au CAC All Tradable NR son benchmark en repli lui de 15,82% à cette date.

Cette surperformance est liée au fait que nous avons dès la fin de 2021 adopté une attitude défensive face à une forme d'euphorie en partie infondée que d'aucuns par le passé aurait qualifiée d'exubérance irrationnelle sur les valeurs de croissance et plus particulièrement de technologies. Les ayant sous pondérées, dès les premières semaines de l'année, le portefeuille a résisté à la débâcle de ces deux thématiques.

De la même façon, à l'image de nos anticipations sur la crise du covid en 2020, nous avons très tôt considéré que le risque ukrainien était fort et plus fort que ce que les marchés imaginaient et qu'une escalade pourrait conduire à un véritable choc économique à deux niveaux: une probable augmentation de l'inflation couplée à un ralentissement de la croissance économique, autrement dit un risque d'entrée en stagflation. Notre raisonnement était que dans un tel cas, l'action des Banques Centrales telle qu'elles avaient pu opérer en 2020 et 2021 serait inopérante face à une inflation importée par les matières premières sur lesquelles une hausse des taux est inopérante. Mais également, la capacité du gouvernement français (mais aussi de les autres états européens) d'engager un nouveau « quoi qu'il en coûte » serait fortement réduite du fait de l'obligation d'investir lourdement et rapidement dans leurs budgets de défense d'ajustement, mais aussi dans la transition énergétique pour diminuer leurs niveaux de dépendances extérieures.

Dans ce contexte que nous avons apparenté à un second « Black Swan » en l'espace de vingt-quatre mois, le premier étant le covid, nous avons cherché à accroître la liquidité du portefeuille et sa liquidité en opérant davantage sur les moyennes et grandes capitalisations, plutôt que les plus petites. Et dès les premiers signes de tension, nous avons diminué notre exposition aux valeurs cycliques, qui si elles étaient plébiscitées pour leur aspect value en tout début d'année dans un contexte de remontée des taux, allaient potentiellement être les premières perdantes d'un ralentissement de la croissance. Ainsi nous avons allégé dans un bon timing certaines valeurs value qui avaient connu un beau début d'année comme Carrefour, Eramet, Stellantis ou encore La Française de L'Energie mais également conserver une sous pondération sensible sur les valeurs du luxe susceptibles de souffrir, à l'image des valeurs du tourisme de la détérioration du climat international.

Après un été soutenu par les bons résultats semestriels des entreprises et des révisions en hausse des estimations de bénéfices pour l'année, l'indice, rattrapé par les facteurs de stress macroéconomiques liés à l'inflation et à la croissance, est reparti à la baisse, touchant son plus-bas annuel le 29 septembre, à 5.628,42 points. A cette date, la chute annuelle du CAC40 et du CAC All Tradable dépassait 20% (-20,64% pour le CAC 40, -21,32% pour le CAC All Tradable (vs -15.68% pour le portefeuille Part I et -16,11% part P) conjointement à une tension obligataire très forte. A ce moment les investisseurs étaient à deux doigts de se projeter dans une récession profonde sur fond de pénurie d'énergie en Europe pendant l'hiver.

Ce sont de nouveau les bons résultats d'entreprises, globalement supérieurs aux attentes, qui à l'issue du troisième trimestre, avec un pricing power toujours efficace, voire presque inattendu, qui ont aidé les marchés à se reprendre ou du moins dans un premier temps et à éviter de sombrer davantage.

S'en est suivi une reprise étonnement puissante qui nous a surpris, comme un bon nombre d'investisseurs qui comme nous ont conservé une position de retenue, intervenant rapidement sur les titres au gré des opportunités procurées par les publications, les anomalies techniques et les Momentum sectoriels comme sur Derichebourg, Faurecia, Seb, OVH et Trigano pour n'en citer que quelques-unes, mais sans, alors, mettre en place de choix thématiques dominants à horizon de quelques mois, précisément la fin d'année et plus dans une logique de rebond de marché en tendance baissière (« Bear Market Rally ») avec donc un objectif de détention courte. En effet, la visibilité restait à ce stade trop faible et le raisonnement du marché manque de solidité voire de crédibilité, s'appuyant au contraire plus aisément sur des rumeurs et ignorant les données contrariant son cheminement. Un sorte de FOMO (Fear or missing out) s'était mis en place sur fond de « bad news is good news », un raisonnement qui ne peut jamais s'apparenter à un processus d'investissement dans la durée.

Un autre facteur favorable à la reprise forte des mois d'octobre et de novembre (respectivement +16,35% pour le CAC All Tradable NT) a résidé dans la perspective de voir Pékin lever le pied dans la lutte contre la propagation du virus, puis la confirmation de l'abandon de la politique zéro Covid ont redonné de l'élan aux actions.

De fait, sur le 4^{ème} trimestre, le CAC 40 a ainsi pu regagner 12.35 % (tout comme le CAC All Tradable avec 12.10%), après trois trimestres consécutifs de replis, les investisseurs ayant voulu croire jusqu'au bout au conte de fée d'une Fed et d'une BCE qui pivoteraient sous la simple constatation d'un pic d'inflation dépassé et d'un risque accru d'entrée en récession rapide obligeant à un changement de politique monétaire.

Difficile par contre au cours de ce dernier trimestre de l'année pour le portefeuille du fonds de capter l'intégralité de ce fort mouvement de hausse, le fonds ne progressant sur les trois derniers mois de l'année que de 8,76% pour la part I et de 8,51% pour la part P.

Cet écart au benchmark est lié au fait que nous avons adopté une attitude trop prudente et conservatrice, n'adhérant pas à la vue beaucoup trop optimiste, notamment en novembre, des marchés quant à un pivot des Banques centrales. Par ailleurs, ce rebond s'est principalement opéré sur les grandes capitalisations, laissant à l'écart les petites et certaines moyennes capitalisations qui représentent un poids non négligeable puisque dominant du portefeuille ceci de manière permanente. Ainsi, au 4^{ème} trimestre, le CAC Small 90 n'a progressé que de 8,73%.

Fait important dans la vie du fonds sur le dernier mois de l'année, sa fusion avec le fonds Lmdg Actions Rendement Euro en date du 03 décembre, le fonds Lmdg Familles & Entrepreneurs étant le fonds absorbant. Fusion qui a permis au fonds de tutoyer les cent millions d'euros d'actifs. Cette opération aura de fait généré des opérations d'arbitrages plus importantes qu'à l'accoutumée, mais de fait exceptionnelles, sur les dernières semaines de cotations de l'année 2022, opérations de vente d'entreprises non familiales détenues dans le fonds absorbé.

Au final, le fonds termine cette année difficile, faite de surprises et de contre-pieds, en repli limité de -7.03% pour la part P, et -7,72% pour la part I. Le CAC All tradable lui s'affiche à -10.43% et -8.36% pour le CAC All Tradable Net return le benchmark du fonds. A noter, à titre informatif, que l'indice Euronext Family Business termine l'année 2022 sur un repli beaucoup plus prononcé de -16,32%.

Au final, un bilan presque inattendu lorsque que l'on met en parallèle le fait que les marchés obligataires ont connu un véritable krach avec une OAT à dix ans qui douze mois en arrière affichait un rendement négatif et qui à la veille du passage à la nouvelle année côtoyait les 3%, et le tout avec des banques centrales qui n'étaient clairement plus les amies des marchés.

Belle résistance du CAC40 mais également des marchés européens en comparaison des indices américains, plombés, une fois n'est pas coutume, par la prédominance du compartiment technologique et des valeurs de croissance trop sensibles à la hausse des taux. Ainsi le S&P 500 et le Nasdaq Composite ont chuté respectivement de 19% et de 33%.

Pour 2023 l'attention se tournera bien évidemment sur l'environnement international et tout particulièrement la crise en Ukraine qui a été un catalyseur fort de l'accélération inflationniste.

Pékin pourrait bien être également au cœur de toutes les thématiques d'investissement de 2023. En effet, la fin de la politique zéro Covid devrait générer un surplus de croissance en Chine et, par répercussion, augmenter les chances que la récession soit faible en Europe dans les mois à venir ce qui est positif. Toutefois ce regain de croissance pourrait également avoir son corolaire inflationniste via les cours des métaux et de l'énergie par exemple, et ainsi empêcher le reflux de l'inflation en Europe et dans le monde.

Toujours en Chine, l'explosion de cas de covid liée elle aussi à la fin de la politique zéro covid pourrait perturber la reprise de l'économie mondiale.

En conséquence, aucun risque ne s'est éteint fin 2022 contrairement à ce que la hausse du quatrième semestre a pu l'air croire et de fait nous abordons la nouvelle année avec toujours la même prudence qui nous a animés tout au long de 2022. On gardera juste à l'esprit de manière à conserver une forme d'optimisme qu'il est rare d'avoir deux années de baisse consécutive sur les marchés....

PERFORMANCE DU FONDS

ISIN	Part	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
		31/12/2021	30/12/2022	31/12/2021	30/12/2022	30/12/2022
FR0007082060	Part P	46 093 899,53	85 744 377,92	170,82	157,63	-7,72%
FR0013355930	Part I	8 841 014,80	7 529 229,87	116,99	108,76	-7,03%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HERMES INTERNATIONAL	4 409 750,75	2 981 241,56
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	4 161 344,19	2 079 326,94
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	3 245 804,15	1 504 825,25
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	2 200 818,63	2 495 252,95
L'OREAL	3 019 971,48	808 527,00
VOLKSWAGEN AG-PREF	1 496 624,41	1 508 844,45
SR TELEPERFORMANCE	1 407 337,50	1 478 868,95
TOTALENERGIES SE	1 413 360,00	1 367 129,14
ALLIANZ SE-REG	1 357 755,00	1 370 428,49
ENGIE	1 300 860,00	1 259 718,97

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - Prêts de titres :
 - Emprunt de titres :
 - Prises en pensions :
 - Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 176 400,00
 - Change à terme :
 - Future : 5 176 400,00
 - Options :
 - Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : Néant..

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance

dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (ue) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/UE des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Païement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif pour l'année 2022

Divulgateion des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	41	24	6
Rémunération fixe	4 061 980	2 791 100	585 000
Rémunération variable	946 000	741 000	123 500
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	5 007 980	3 532 100	708 500

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement LMdG Familles & Entrepreneurs

91, Boulevard Haussmann - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LMDG Familles & Entrepreneurs constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 19/10/2023 11:11:26

Isabelle Bousquié
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	84 890 015,08	52 665 201,13
Actions et valeurs assimilées	75 642 468,09	47 282 263,76
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	75 642 364,06	47 282 159,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	104,03	104,03
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	9 210 346,99	5 382 937,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 210 346,99	5 382 937,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	37 200,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	37 200,00	
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	541 491,98	247 724,18
Opérations de change à terme de devises		
Autres	541 491,98	247 724,18
COMPTES FINANCIERS	8 201 137,20	2 444 222,25
Liquidités	8 201 137,20	2 444 222,25
TOTAL DE L'ACTIF	93 632 644,26	55 357 147,56

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	83 083 104,09	51 419 257,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 898 225,56	3 592 886,94
Résultat de l'exercice (a,b)	292 278,14	-77 230,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	93 273 607,79	54 934 914,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 200,00	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	37 200,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	37 200,00	
Autres opérations		
DETTES	321 836,47	422 233,23
Opérations de change à terme de devises		
Autres	321 836,47	422 233,23
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	93 632 644,26	55 357 147,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0123	5 176 400,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 815,89	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 174 946,46	947 430,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 185 762,35	947 430,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	13 095,64	24 524,62
Autres charges financières		
TOTAL (2)	13 095,64	24 524,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 172 666,71	922 906,33
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 118 606,34	1 006 726,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	54 060,37	-83 820,28
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	238 217,77	6 589,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	292 278,14	-77 230,33

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013355930 - Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I : Taux de frais maximum de 0,95% TTC

FR0007082060 - Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P : Taux de frais maximum de 1,70% TTC

Le cumul des frais administratifs externes à la société de gestion respect le taux maximum de 0,15% TTC de l'actif net.

Le montant des frais de recherche s'élève à 48 064,49 euros.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance

10% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence

Calcul de la surperformance : La commission de surperformance fait l'objet, à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour, d'une provision en cas de surperformance ou d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations effectuées, en cas de sous-performance. Elle demeure acquise à la société de gestion au prorata du nombre de parts rachetées lors de chaque calcul de valeur liquidative, et en fin d'exercice pour le solde. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance annuelle égale à celle de l'indice de référence, et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	54 934 914,33	51 697 146,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	51 333 695,00	5 522 382,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 850 084,20	-11 238 747,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 202 770,78	6 084 491,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 169 131,79	-616 612,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 339 315,00	682 920,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-731 110,00	-2 077 670,00
Frais de transactions	-567 115,75	-262 666,59
Différences de change	-21 078,30	26 667,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 216 850,36	5 200 822,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 375 988,24	3 840 862,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 840 862,12	1 359 960,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-37 200,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-37 200,00	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	54 060,37	-83 820,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	1 422,71 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	93 273 607,79	54 934 914,33

(*) 30/12/2022 : Soutle de fusion avec l'OPC LMdG ACTIONS RENDEMENT EURO le 05/12/2022 pour 1 422,71 €.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	5 176 400,00	5,55
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	5 176 400,00	5,55

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8 201 137,20	8,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 201 137,20	8,79								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 USD		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	853 649,87	0,92						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	4,65		813,79		185,89		19,45	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	100 479,98
	Dépôts de garantie en espèces	440 000,00
	Autres créances	1 012,00
TOTAL DES CRÉANCES		541 491,98
DETTES		
	Frais de gestion fixe	138 456,53
	Frais de gestion variable	141 635,67
	Autres dettes	41 744,27
TOTAL DES DETTES		321 836,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		219 655,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 908,0000	294 745,79
Parts rachetées durant l'exercice	-9 251,8720	-1 052 910,01
Solde net des souscriptions/rachats	-6 343,8720	-758 164,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 226,4790	
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P		
Parts souscrites durant l'exercice	316 327,3688	51 038 949,21
Parts rachetées durant l'exercice	-42 221,6686	-6 797 174,19
Solde net des souscriptions/rachats	274 105,7002	44 241 775,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	543 937,0915	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	83 895,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	10 846,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	3 354,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	937,70
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	851 365,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	102 038,12
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,22
Frais de gestion variables acquis	25 385,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	5 406,38

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	292 278,14	-77 230,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	292 278,14	-77 230,33

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	75 993,75	40 605,82
Total	75 993,75	40 605,82

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	216 284,39	-117 836,15
Total	216 284,39	-117 836,15

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 898 225,56	3 592 886,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 898 225,56	3 592 886,94

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	794 386,93	576 620,32
Total	794 386,93	576 620,32

	30/12/2022	31/12/2021
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 103 838,63	3 016 266,62
Total	9 103 838,63	3 016 266,62

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	57 928 471,46	69 352 349,34	51 697 146,09	54 934 914,33	93 273 607,79
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I en EUR					
Actif net	9 509 781,36	12 207 868,03	7 493 737,77	8 841 014,80	7 529 229,87
Nombre de titres	109 370,0000	125 713,2110	76 057,3510	75 570,3510	69 226,4790
Valeur liquidative unitaire	86,95	97,10	98,52	116,99	108,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,43	1,04	-2,56	7,63	11,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	0,64	-0,65	0,53	1,09
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P en EUR					
Actif net	48 418 690,10	57 144 481,31	44 203 408,32	46 093 899,53	85 744 377,92
Nombre de titres	373 121,8147	397 267,2862	304 952,9605	269 831,3913	543 937,0915
Valeur liquidative unitaire	129,76	143,84	144,95	170,82	157,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,82	1,55	-3,77	11,17	16,73
Capitalisation unitaire sur résultat	0,20	-0,07	-1,82	-0,43	0,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BEIERSDORF AG	EUR	11 000	1 179 200,00	1,27
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	12 500	449 750,00	0,48
GRENKE AG	EUR	12 500	244 750,00	0,26
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	20 000	568 600,00	0,61
PORSCHE A HOLDING	EUR	20 000	1 024 800,00	1,09
RWE AG	EUR	20 000	831 800,00	0,89
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	10 000	467 300,00	0,50
SIXT AG	EUR	3 500	300 825,00	0,33
THYSSENKRUPP AG	EUR	100 000	569 600,00	0,62
VONOVIA SE	EUR	34 000	748 680,00	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			6 385 305,00	6,85
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	21 000	1 181 670,00	1,27
ETABLISSEMENTS COLRUYT	EUR	10 000	213 000,00	0,23
KBC GROUPE	EUR	13 000	781 040,00	0,84
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	11 000	809 160,00	0,86
TOTAL BELGIQUE			2 984 870,00	3,20
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	400 000	1 121 000,00	1,20
IBERDROLA SA	EUR	50 000	546 500,00	0,59
MAPFRE S.A. / EX CORPORACION MAPFRE	EUR	600 000	1 086 000,00	1,16
TOTAL ESPAGNE			2 753 500,00	2,95
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	10 000	494 600,00	0,53
NORDEA BANK ABP	SEK	85 000	853 649,87	0,92
TOTAL FINLANDE			1 348 249,87	1,45
FRANCE				
ABC ARBITRAGE	EUR	90 000	580 500,00	0,62
AKWEL SA	EUR	20 000	348 000,00	0,37
ALTHEORA SA	EUR	400 000	426 000,00	0,45
AMUNDI	EUR	12 000	636 000,00	0,68
ARAMIS GROUP SAS	EUR	75 000	315 000,00	0,34
ARTPRICE COM	EUR	29 472	209 251,20	0,23
ASSYTEM BRIME	EUR	5 000	203 000,00	0,22
AST GROUPE	EUR	20 000	47 600,00	0,05
AUBAY	EUR	7 500	365 625,00	0,39
AUREA	EUR	44 100	293 706,00	0,31
AXWAY SOFTWARE	EUR	20 000	333 000,00	0,36
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	5 000	184 000,00	0,20
BELIEVE SAS	EUR	40 000	387 800,00	0,42
BENETEAU	EUR	40 000	565 600,00	0,61
BERNARD LOISEAU	EUR	24 979	94 920,20	0,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	10 000	63 700,00	0,06
BIOMERIEUX	EUR	4 500	440 640,00	0,47
BOLLORE SE	EUR	100 000	522 000,00	0,56
BONDUELLE SA	EUR	25 000	334 500,00	0,36
BORDAS UV GERMI SA	EUR	28 598	94 373,40	0,10
BOURSE DIRECT	EUR	100 000	342 000,00	0,36
BOUYGUES	EUR	60 000	1 682 400,00	1,80
BUREAU VERITAS	EUR	8 780	216 075,80	0,24
BURELLE SA	EUR	635	300 355,00	0,32
CARREFOUR	EUR	40 000	625 600,00	0,67
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	65 000	634 400,00	0,68
CATERING INTL ET SERVICES	EUR	45 913	444 437,84	0,48
CEGEDIM	EUR	31 168	453 806,08	0,48
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	60 000	844 800,00	0,91
COLAS	EUR	3 000	351 000,00	0,38
CREDIT AGRICOLE	EUR	105 000	1 032 255,00	1,11
DANONE	EUR	15 000	738 450,00	0,79
DASSAULT AVIATION SA	EUR	5 000	791 000,00	0,85
DASSAULT SYST.	EUR	14 975	501 587,63	0,53
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	500	22 250,00	0,02
DERICHEBOURG	EUR	100 000	552 000,00	0,59
DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS	EUR	250 000	252 500,00	0,27
ECOMIAM SA	EUR	25 000	101 500,00	0,11
ELIOR GROUP SCA	EUR	150 000	495 000,00	0,53
ENOGIA SAS	EUR	45 000	161 550,00	0,17
ENTECH SACA	EUR	27 500	260 425,00	0,28
Equasens	EUR	1 500	112 050,00	0,12
ERAMET	EUR	500	41 925,00	0,05
ESI GROUP	EUR	1 000	73 800,00	0,08
ESKER SA	EUR	7 000	1 101 100,00	1,19
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 600	947 520,00	1,02
EURAZEO	EUR	11 000	639 100,00	0,69
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	11 709	238 395,24	0,26
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	12 500	249 750,00	0,27
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	50 000	706 500,00	0,76
FIGEAC AERO	EUR	70 000	374 500,00	0,40
FLEURY MICHON	EUR	15 000	274 500,00	0,29
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	1 315	59 964,00	0,07
FONCIERE EURIS	EUR	15 000	81 750,00	0,09
FRANCOIS FRERES	EUR	7 000	284 900,00	0,31
GECINA NOMINATIVE	EUR	4 500	428 175,00	0,46
GL EVENTS	EUR	3 324	54 048,24	0,05
GRAINES VOLTZ	EUR	3 029	227 175,00	0,24
GROUPE FNAC	EUR	10 000	344 400,00	0,37
GROUPE GUILLIN	EUR	10 682	232 333,50	0,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT	EUR	1 000	38 800,00	0,04
GUERBET	EUR	10 000	169 600,00	0,19
HAULOTTE GROUP	EUR	8 862	30 706,83	0,04
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 000	1 445 000,00	1,55
HEXAOM SA	EUR	13 827	257 182,20	0,28
INFOTEL	EUR	5 500	303 600,00	0,33
IPSEN	EUR	1 000	100 500,00	0,11
IPSOS	EUR	2 500	146 250,00	0,15
JCDECAUX SE	EUR	50 000	886 000,00	0,95
KERING	EUR	1 250	594 375,00	0,64
L'OREAL	EUR	6 400	2 135 040,00	2,28
LACROIX	EUR	15 000	403 500,00	0,43
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	3 681	145 031,40	0,15
LAGARDERE SA	EUR	20 000	400 800,00	0,43
LARGO SA	EUR	8 494	21 999,46	0,03
LAURENT-PERRIER GROUP	EUR	1 500	201 000,00	0,22
LDC SA	EUR	1 450	155 875,00	0,17
LES HOTELS BAVEREZ	EUR	5 399	323 940,00	0,35
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	17 500	340 550,00	0,37
LNA Sante SA	EUR	17 500	518 000,00	0,55
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	250	169 975,00	0,18
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	24 320	373 312,00	0,40
MANITOU BF	EUR	2 916	72 316,80	0,08
MERCIALYS	EUR	75 000	732 750,00	0,78
METAVISIO SA	EUR	15 000	53 100,00	0,06
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	15 000	426 750,00	0,46
MICHELIN (CGDE)	EUR	20 000	519 700,00	0,55
NEOEN SA	EUR	30 000	1 128 300,00	1,21
NRJ GROUP	EUR	200 000	1 356 000,00	1,46
PARTOUCHES SA	EUR	18 879	411 562,20	0,44
PERNOD RICARD	EUR	10 500	1 929 375,00	2,07
PEUGEOT INVEST	EUR	2 735	243 415,00	0,26
PIERRE & VACANCES	EUR	42 500	45 815,00	0,05
PIERRE ET VACANCES (PIERRE & VACANCES) CW 15-09-27	EUR	181 805	8 399,39	0,01
PLASTIC OMNIUM	EUR	25 000	339 500,00	0,36
PLASTIQUES VAL LOIRE	EUR	55 000	182 600,00	0,19
PONCIN YACHTS	EUR	37 380	220 168,20	0,24
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	100 000	331 000,00	0,35
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	15 000	891 300,00	0,95
REMY COINTREAU	EUR	7 800	1 229 280,00	1,31
REORLD MEDIA	EUR	75 000	435 750,00	0,46
ROTHSCHILD AND CO	EUR	348	12 997,80	0,01
RUBIS	EUR	27 500	676 500,00	0,72
SA DES CIMENTS VICAT - VICAT	EUR	30 000	703 500,00	0,76
SAPMER	EUR	10 627	143 464,50	0,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAVENCIA SA	EUR	10 000	584 000,00	0,63
SEB	EUR	3 500	273 875,00	0,30
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 000	89 800,00	0,10
SOCIETE BIC	EUR	5 000	319 750,00	0,34
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	5 000	226 750,00	0,25
SOMFY	EUR	12 500	1 787 500,00	1,91
TFI - TELEVISION FRANCAISE I SA	EUR	200 000	1 431 000,00	1,53
TOUAX	EUR	78 707	632 804,28	0,68
TRIGANO SA	EUR	5 000	638 000,00	0,69
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	27 500	726 275,00	0,78
VALBIOTIS SAS	EUR	40 000	144 000,00	0,15
VIVENDI	EUR	125 000	1 114 250,00	1,19
VOLTALIA	EUR	25 000	426 500,00	0,46
VRANKEN-POMMERY MONOPOLE	EUR	22 500	378 000,00	0,40
WENDEL	EUR	1 500	130 800,00	0,14
WITBE SA	EUR	35 000	265 650,00	0,29
XILAM ANIMATION	EUR	15 000	513 750,00	0,55
YMAGIS	EUR	99 053		
YMAGIS BSA 30-06-24	EUR	99 053		
TOTAL FRANCE			54 657 779,19	58,60
ITALIE				
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	50 000	474 200,00	0,50
TOTAL ITALIE			474 200,00	0,50
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	10 000	294 900,00	0,32
ARCELORMITTAL	EUR	500	12 287,50	0,01
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	5 000	335 300,00	0,36
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	70 000	643 300,00	0,69
GROUPE BERKEM SA	EUR	27 500	132 962,50	0,14
SWORD GROUP	EUR	20 000	788 000,00	0,85
TOTAL LUXEMBOURG			2 206 750,00	2,37
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	4 000	444 080,00	0,48
HEINEKEN	EUR	10 000	878 800,00	0,94
ING GROEP NV	EUR	60 000	683 280,00	0,73
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	30 000	592 500,00	0,64
STELLANTIS NV	EUR	75 000	994 800,00	1,06
TOTAL PAYS-BAS			3 593 460,00	3,85
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	75 000	945 750,00	1,02
MOTA ENGIL SGPS SA	EUR	250 000	292 500,00	0,31
TOTAL PORTUGAL			1 238 250,00	1,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			75 642 364,06	81,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
GOLOG HOLDING CL.A	EUR	10 403	104,03	
TOTAL LUXEMBOURG			104,03	
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			104,03	
TOTAL Actions et valeurs assimilées			75 642 468,09	81,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	6	6 250 065,79	6,70
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	EUR	30 500	2 960 281,20	3,17
TOTAL FRANCE			9 210 346,99	9,87
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 210 346,99	9,87
TOTAL Organismes de placement collectif			9 210 346,99	9,87
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 0123	EUR	80	-37 200,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-37 200,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-37 200,00	-0,04
TOTAL Instrument financier à terme			-37 200,00	-0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	37 200	37 200,00	0,04
TOTAL Appel de marge			37 200,00	0,04
Créances			541 491,98	0,58
Dettes			-321 836,47	-0,34
Comptes financiers			8 201 137,20	8,79
Actif net			93 273 607,79	100,00

Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	EUR	69 226,4790	108,76
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	EUR	543 937,0915	157,63